

## Rolle

# Jeu de dominos complexe pour reconstruire Schenk

**Pour bâtir la nouvelle cave à vin de la société rolloise, il faut déplacer la bretelle de l'A1. Mais avant, les artisans du bâtiment Zosso devront être relogés**

Yves Merz

Basée au-dessous de l'autoroute à Rolle, la Maison Schenk prévoit de démolir ses huit bâtiments vieillissants et de reconstruire un centre de production plus compact. Pour financer l'opération, elle entend réaliser un quartier de 380 logements côté gare (lire ci-dessous). Ce double projet nécessitera de gros travaux routiers, dont le déplacement de la bretelle pénétrant sur l'A1 direction Lausanne. Mais, pour cela, il faudra d'abord démolir le bâtiment enclavé entre la bretelle et l'autoroute, bâtiment qui abrite plusieurs artisans.

Développeur du projet, Jacques Monod, de RBC Development Sàrl, résume ce jeu de dominos par l'autre bout: «Il faut commencer par trouver un site où Mme Zosso a la louable volonté de construire un petit centre artisanal pour reloger ses locataires. Une fois ces locaux construits, on pourra déplacer les artisans, démolir le bâtiment, déplacer la bretelle de l'autoroute, puis démarrer le chantier du centre de production.»

## Respect des locataires

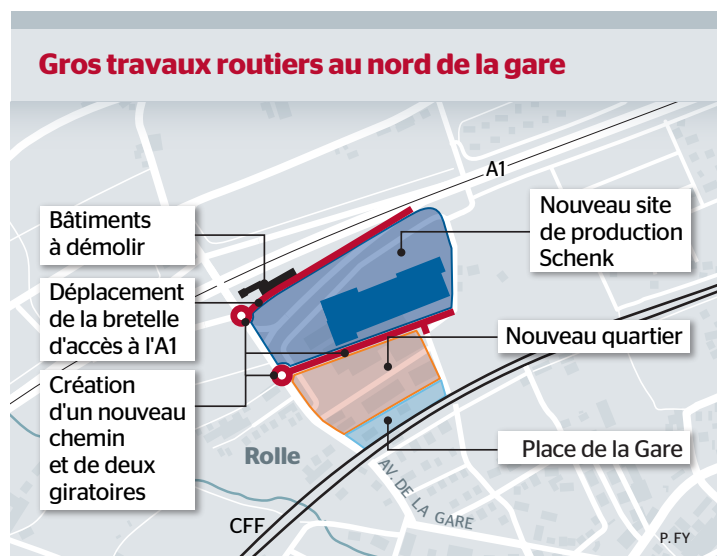
Elisabeth Zosso confirme qu'elle ne cédera sa parcelle à Schenk qu'à une condition: que les occupants soient relogés. «Il y a un arrangement entre nous, mais rien n'est signé. L'affaire pourra se conclure quand on aura trouvé un terrain pour que je puisse construire. Je le fais par respect pour mes locataires.»

Bien que les espaces destinés à l'artisanat soient une denrée plutôt rare dans la région, Jacques Monod reste confiant. «J'ai plusieurs pistes. Et, pendant ce temps-là, les procédures d'approbation des différentes tranches du projet avancent plutôt bien. Il y a entente entre les partenaires concernés par les travaux routiers, et le plan de quartier est presque prêt à partir au Canton pour examen préalable.»

Cela dit, les délais annoncés en novembre dernier sont déjà déca-



Les bâtiments enclavés entre la bretelle de l'autoroute et l'A1 devront être démolis. La propriétaire cédera son terrain à Schenk quand les locataires seront relogés. PATRICK MARTIN



## Gros travaux routiers au nord de la gare

Bâtiments à démolir  
Déplacement de la bretelle d'accès à l'A1  
Création d'un nouveau chemin et de deux giratoires  
Nouveau site de production Schenk  
Nouveau quartier  
Place de la Gare  
Rolle  
CFF  
AV. DE LA GARE  
P.FY

## Nouveau quartier prévu pour 850 habitants

● La démolition et la reconstruction des Caves Schenk, à Rolle, iront de pair avec la réalisation, côté gare du site, d'un quartier de 380 logements avec une école et des espaces communautaires. En plus d'immeubles d'habitation érigés dans un grand parc de verdure, le nouveau quartier comprendra un long bâtiment donnant sur la place de la Gare. Ce dernier

abritera des commerces (mais pas de grande surface). La nouvelle place accueillera une gare routière pour les bus régionaux. Ces réaménagements devront tenir compte du projet CFF Léman 2030, comprenant les 3e et 4e voies. Cette emprise nécessitera alors la démolition de la gare actuelle et son remplacement. Un nouveau passage sous-voies sera créé.

lés d'un an. André Fuchs, directeur chez Schenk, espérait rentrer la vendange 2016 dans la nouvelle cave. «Perdre un an ne pose pas de problème majeur. Mais plus on tarde, plus il est compliqué d'entretenir notre outil de production aux normes ISO 22 000. On ne repeint pas son salon avant de déménager.»

## Toute la jonction revue

En plus du déplacement de la bretelle autoroutière, l'Office fédéral des routes (OFROU) profitera de réaménager la totalité de la jonction. «Le développement de la zone par Schenk a avancé nos plans, explique Olivier Floc'hic, porte-parole de l'OFROU. Le projet définitif sera déposé dans trois mois.» Le chemin du Grand-Pré, qui longe la bretelle, sera déplacé entre le futur centre de production et le nouveau quartier. Un giratoire sera créé à son débouché.

L'OFROU financera la grosse partie de ces travaux, évalués à un peu plus de 6 millions. Municipale de l'Urbanisme à Rolle, Françoise Tecon-Hebeisen, lors du dernier Conseil communal, a donné la bonne nouvelle que sa Commune s'en tirait très bien. «Les chaussettes m'en sont tombées. C'est génial pour Rolle. On aura un projet de réaménagement routier complet à cette entrée de la localité. Et cela pour un investissement très raisonnable.»

## Bassins va serrer la vis en matière de déchets

**Près de 50 ménages ne paient pas un seul franc pour éliminer leurs déchets depuis l'introduction de la taxe au poids en 2013. Des mesures seront prises**

Sur le papier, l'introduction de la taxe au poids, l'an passé à Bassins, ferait rêver plus d'une Commune. Le volume des ordures ménagères a baissé de 181 tonnes en 2012 à quelque 56 tonnes en 2013. Dans les faits, la réalité est tout autre. Et la Commune de 1300 habitants doit faire face à un véritable revers de médaille, qui lui engendre des frais mirobolants depuis l'arrivée du système de pollueur-payeur.

Concrètement, la Municipalité s'est rendu compte que 48 ménages, ce qui représente 11% de la population, ont utilisé la déchetterie régulièrement sans déposer une seule ordures ménagère dans la benne prévue à cet effet. A Bassins, l'accès à la déchetterie se fait au moyen d'une carte, tout comme l'utilisation de ladite benne. La Commune facture ensuite le volume de déchets de chaque ménage en fonction du poids, soit 85 centimes par kilo. De plus, les autorités ont aussi choisi de fixer la taxe forfaitaire annuelle à 19 francs par habitant.

«Nous avons retrouvé des déchets ménagers dans le compost, dont le volume a bondi de 201 tonnes en 2012 à 244 tonnes l'an passé, ou encore dans les sacs pour chiens du village et dans des couches-culottes. Certains habitants ont aussi utilisé la déchetterie plus de 70 fois en un an», soupire Didier Lohri,

syndic du village, tout en précisant que des mesures vont être prises.

Dès le 1er mai, l'accès au compost se fera uniquement le samedi sous la surveillance d'un employé ou sur rendez-vous. Par ailleurs, un quota de vingt-quatre passages par année est accordé sans frais. En cas de dépassement, chaque passage sera facturé 4 francs. «Si des villageois viennent à la déchetterie sans peser d'ordures ménagères dans le mois, le passage à 4 francs est facturé d'office, même si le quota n'a pas été atteint», préviennent encore les autorités.

«Les 48 ménages qui ne jouent pas le jeu en ne payant pas un franc pour l'élimination de leurs déchets ménagers pénalisent l'ensemble du village, fulmine encore Didier Lohri, qui estime que le manque à gagner est d'environ 15 000 francs par an aux frais de la collectivité. Ces personnes ne se rendent pas compte que, dans les 85 centimes par kilo que nous taxons, 44 sont utilisés comme frais d'élimination des encombrants et des végétaux.»

Enfin, l'impressionnante baisse du volume des déchets ménagers ne permettra pas de couvrir le déficit de 120 000 francs de la déchetterie, enregistré en 2013. «Nous allons devoir le couvrir à hauteur de 60% par les impôts, alors que notre règlement communal autorise 20% au maximum.»

Lauriane Barraud

Notre dossier consacré à la taxe sur les déchets  
poubelle.24heures.ch

## La gravière des Bruyères va démarrer à Buchillon

**Le Canton vient de délivrer le permis pour exploiter du gravier près d'un EMS. La Municipalité surveillera le chantier de très près**

Depuis des années, l'exécutif fait des pieds et des mains pour s'opposer à l'exploitation de la future gravière des Bruyères, située à proximité de l'EMS Le Pacific. En vain. En 2011, la Municipalité a été déboutée par le Tribunal fédéral, qui a autorisé l'extraction de gravier à cet endroit de la commune.

Aujourd'hui, le dossier avance. Le Canton vient de délivrer le permis d'exploiter à l'entreprise Sotrag. Le projet, qui prévoit d'extraire 70 000 mètres cubes de ma-

tériaux sur deux ans, devrait démarrer ces prochains mois.

La Municipalité prend acte de cette décision et annonce qu'elle ne la contestera pas. «Certes, ce chantier nous fait mal, mais nous avons décidé d'être réalistes et pragmatiques, précise Joe Mirante, syndic. Une opposition au permis d'exploiter serait contre-productive.» Pour autant, les autorités ont décidé d'être proactives en surveillant ce chantier de près. «Nous avons mandaté un expert indépendant pour que les règles qui ont été fixées soient respectées. La partie de la gravière la plus proche de la maison de retraite devra notamment être exploitée et remblayée pendant la saison froide», conclut-il. **L.B.**

## Morges

## Déviations d'une ligne de bus

L'Hôpital de Morges démarrera tout prochainement ses travaux d'agrandissement, qui dureront trois ans. De ce fait, les bus de la ligne 701 ne pourront plus emprunter le haut du chemin de la Grosse-Pierre pour rejoindre l'arrêt de l'Hôpital. Dès le 14 avril, les bus seront donc déviés entre l'arrêt Bellevue et le site de l'établissement médical. Les arrêts Grosse-Pierre seront déplacés à l'intersection des chemins de la Grosse-Pierre et de la Chenailletaz et ceux de l'Hôpital au bas de la route de la Maladaz. Les arrêts Rossignol seront supprimés. **N.R.**

## Il a dit

«On se réjouit d'aller de l'avant avec François Gatabin, nouveau directeur»

Denis Pittet, président du conseil d'administration des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC)



## Le Vaud

## La région soutient le projet du zoo

Jeudi soir, le Conseil intercommunal du district de Nyon a voté massivement (unanimité des 42 Communes présentes moins une abstention) son soutien au projet de nouveau parc animalier de La Garenne, à Le Vaud, en lui accordant une somme de 260 000 francs. Cet apport modeste mais déterminant s'ajoute aux contributions de la Commune de Le Vaud, du Canton, du fonds régional d'équipement touristique et, surtout, aux dons privés et aux fonds propres, qui permettront de financer l'entier du projet évalué à 14,5 millions. **Y.M.**

## Syndic élu



Jeudi, François Debluë, syndic de Founex, a été élu au Comité de direction (Codir) du Conseil régional du district de Nyon. Il succédera à Pierre Stampfli, syndic de Chavannes-de-Bogis, qui quittera ses fonctions fin juin. Pour remplacer l'ex-syndic de Le Vaud Serge Beck à ce même Codir, Prangins a proposé la candidature de son municipal Cyrille Perret. L'élection aura lieu en juin. **Y.M.**

PUBLICITÉ

**MORGES SOUS RIRE**  
FESTIVAL D'HUMOUR

16-21  
JUN 2014

**LE FILS DU COMIQUE**  
DE PIERRE PALMADE  
Lundi 16 juin 20h30

**MARIANNE JAMES**  
MISS CARPENTER  
Mardi 17 juin 21h30



Tout le programme et réservation sur [www.morges-sous-rire.ch](http://www.morges-sous-rire.ch) / 021 804 97 16 et FNAC